

UNIVERSITÉ DE NICE

Institut
d'Etudes et de Recherches
Interethniques et Interculturelles

Jocelyne STREIFF-FENART

CHOIX DU CONJOINT ET IDENTITE SOCIALE :
LE CAS DES MARIAGES MIXTES CHEZ LES JEUNES
ISSUS DE L'IMMIGRATION ALGERIENNE

lère Partie

NICE, Mai 1983

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PARTIE

	Pages
<u>Données statistiques.</u>	
I. La population maghrébine en France et en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.	1
1. Evolution de la structure de la population étrangère ..	1
2. La population maghrébine de Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3
Annexes :	
<u>Tableau I A</u> : Répartition de la population étrangère par nationalité en 1982 et évolution de la structure de cette population de 1962 à 1982, en Provence-Alpes-Côte d'Azur.	
<u>Tableau I B</u> : Structure de la population étrangère en 1982 selon la nationalité dans les départements de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.	
II. La nuptialité des Maghrébins.	4
1. Caractéristiques des mariages réalisés par les Maghrébins selon le sexe et la nationalité. Evolution au cours de la période 1974-1981.	4
2. Limites des sources disponibles sur la nuptialité des étrangers.....	7
Annexes :	
<u>Tableau II A</u> : Mariages mixtes suivant la nationalité du conjoint étranger.	
<u>Tableau II B</u> : Mariages entre étrangers suivant la nationalité de l'homme ou de la femme.	
<u>Tableau II C</u> : Evolution du nombre des mariages de Maghrébins entre 1974 et 1981 suivant le sexe et la nationalité.	
<u>Tableau II D</u> : Mariage de Maghrébins selon le sexe et la nationalité ; nombre et pourcentage.	
<u>Tableau II E</u> : Mariages d'hommes et mariages de femmes: Nombre et pourcentage selon la nationalité.	
<u>Tableau II F</u> : Proportion de mariages mixtes dans l'ensemble des mariages de Maghrébins.	
 <u>Etude sur les mariages des jeunes d'origine maghrébine réalisés dans la ville de Marseille entre 1980 et 1984.</u>	
I. Population étudiée	9

1. Constitution de l'échantillon et recueil des données ..	9
2. Composition de l'échantillon.	11
II. Résultats de l'étude.....	13
1. Typologie des mariages recensés.....	13
2. Comportements selon le sexe et l'origine nationale.....	15
3. Le marché matrimonial maghrébin	16
4. Les mariages mixtes franco-maghrébins.....	19
5. Activité professionnelle et comportement matrimonial...	21

Annexes :

Tableau III A : Nombre de mariages impliquant au moins un conjoint d'origine maghrébine. % par rapport à l'ensemble des mariages réalisés au cours de l'année.

Tableau III B : Composition de l'échantillon suivant le sexe et l'origine nationale.

Tableau III C : Composition de l'échantillon suivant le lieu de naissance et la nationalité

Tableau IV : Proportion des différents types de mariages dans l'ensemble des mariages recensés.

Tableau V A : Choix matrimoniaux des hommes selon leur origine nationale.

Tableau V B : Choix matrimoniaux des femmes selon leur origine nationale.

Tableau VI : Echanges matrimoniaux entre Maghrébins.

Tableau VII A : Mariages mixtes suivant le sexe et la nationalité française ou étrangère.

Tableau VII B : Mariages mixtes suivant le sexe et le lieu de naissance.

Tableau VIII : Répartition des actifs selon le sexe, l'origine nationale et le type de mariage (%).

DONNEES STATISTIQUES

I. LA POPULATION MAGHREBINE EN FRANCE ET EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.

1. Evolution de la structure de la population étrangère.

Les résultats du R.P. 1982 mettent en lumière les profonds changements qui ont affecté la structure de la population étrangère en France au cours des dernières années. Rappelons-en brièvement les traits les plus saillants :

- modification de l'origine géographique de l'immigration. La tendance, amorcée depuis 20 ans, à l'effacement progressif de l'Europe au bénéfice des nationalités d'Afrique, et plus récemment d'Asie, s'est fortement accentuée au cours des dernières périodes intercensitaires. Au recensement de 1982, la part des nationalités d'Europe dans l'ensemble de la population étrangère n'est plus que de 47,6% (contre 72,2% en 1962), la part des nationalités d'Afrique atteignant désormais 42,8% (contre 19,7% en 1962). L'ensemble des ressortissants de ce continent s'élève désormais à 1,55 million d'individus provenant pour l'essentiel des pays du Maghreb. La population d'origine maghrébine a connu depuis 1975 une forte progression, tandis que la population portugaise restait stationnaire et que les populations italiennes et espagnoles voyaient leur nombre diminuer de façon très sensible.

Les Algériens, dont le nombre a augmenté de 12% depuis 1975 constituent désormais la nationalité la plus représentée dans la population étrangère en France (22%). Moins nombreux, les Marocains (13%) et les Tunisiens (5%), ont toutefois connu une progression plus rapide au cours des sept dernières années (+ 66% pour les Marocains et + 35% pour les Tunisiens).

Avec plus de recul, on peut constater que sur une période de 20 ans, le nombre des Algériens a été multiplié par 2 (passant de 350 000 à 796 000, celui des Tunisiens par 7 (de 26 000 à 190 000), celui des Marocains par 13 (de 33 000 à 430 000).

La population originaire du Maghreb est donc globalement en augmentation, avec un rééquilibrage en son sein de ses différentes composantes, notamment une réduction de l'écart qui séparait en 1962 les Algériens, les plus anciennement implantés en France, des deux autres nationalités du Maghreb.

C'est ainsi qu'il y avait, en 1962, 10 fois plus d'Algériens que de Marocains et 15 fois plus que de Tunisiens. En 1982, le nombre des Marocains représente plus de la moitié et celui des Tunisiens près du quart de celui des Algériens.

- modification de la structure démographique et socio-économique de la population étrangère. Cette modification, qui résulte de la substitution progressive d'une population composée de familles à une immigration de travailleurs, apparaît à la lecture de 2 paramètres qui caractérisent la population étrangère : le rapport entre les sexes et la pyramide des âges.

. la féminisation de la population étrangère : de 38% en 1962, la proportion des femmes dans l'ensemble de la population étrangère est passée à 40% en 1975 et à 43% en 1982. Si l'on considère la seule population maghrébine, la part des femmes dans l'ensemble des effectifs d'une même nationalité se situe en deçà de ces valeurs moyennes (aux alentours de 38% en 1982). Mais c'est par contre pour ces mêmes nationalités que la féminisation a connu la plus forte progression depuis 1975, notamment chez les Marocains, où la proportion de femmes est passée de 27% à 39%.

. l'augmentation du poids relatif des jeunes dans la population étrangère. En 1962, 28,7% des étrangers se trouvaient dans la tranche d'âge 0-24 ans. Cette proportion est passée à 40,6% en 1982. A cette date, la part des jeunes au sein de la population étrangère est plus élevée qu'elle ne l'est dans l'ensemble de la population de la France (36,5%). L'écart se creuse encore lorsqu'on considère seulement les nationalités du Maghreb. Les moins de 25 ans y représentent plus de 47% du total des effectifs et jusqu'à 50,3% en ce qui concerne les Marocains.

2. La population maghrébine en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'évolution de l'immigration en PACA est marquée par les mêmes caractéristiques que celles constatées pour l'ensemble de la France (cf. tableau IA) : diminution très nette des populations espagnole et italienne, afflux récent de Portugais, très forte augmentation des communautés originaires du Maghreb. Avec 96 680 individus, la communauté algérienne est de très loin la plus nombreuse, mais on peut noter comme au niveau national une certaine diversification de la population maghrébine depuis 1968, les Algériens n'étant plus aussi massivement majoritaires dans cette population qu'ils ne l'étaient auparavant. En 1962, ils constituaient 84% de la population maghrébine résidant en PACA. En 1982, cette proportion n'est plus que de 56%. Depuis 1968, en effet, le nombre des Algériens est relativement stable, alors que celui des Tunisiens et celui des Marocains ont connu de très fortes augmentations.

L'évolution par nationalités est toutefois très différenciée selon les départements. Dans les Bouches du Rhône, la présence algérienne reste massive; les Algériens y représentent 41% de l'ensemble de la population étrangère et 75% de la population maghrébine. (Cf. tableau IB).

TABLEAU IA : REPARTITION DE LA POPULATION ETRANGERE PAR NATIONALITE EN 1982
 ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE CETTE POPULATION DE 1962 A 1982,
 EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.

Nombre et %

NATIONALITES	ETRANGERS AU RP 1982	EVOLUTION DE LA STRUCTURE EN % PAR NATIONALITE			
		1962	1968	1975	1982
Italiens	49 320	44,9	32,2	22,2	15,3
Espagnols	31 340	17,2	23,3	16,0	9,7
Portugais	15 340	0,5	2,2	3,8	4,8
Algériens	96 680	17,4	22,9	29,0	29,9
Marocains	34 080	0,9	2,2	6,6	10,6
Tunisiens	41 700	1,9	3,5	9,3	12,9
Autres nationalités	54 360	17,2	13,7	13,3	16,8
Total des étrangers	322 820	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU IB : STRUCTURE DE LA POPULATION ETRANGERE EN 1982 SELON LA
 NATIONALITE DANS LES DEPARTEMENTS DE LA REGION PROVENCE
 ALPES COTE D'AZUR.

En %

DEPARTE- MENTS NATIO- NALITES	ALPES DE HAUTE PROVENCE	HAUTES ALPES	ALPES MARITIMES	BOUCHES- DU- RHONE	VAR	VAUCLUSE
Italiens	22,9	25,9	28,0	14,7	13,5	11,0
Espagnols	23,9	4,9	6,1	15,6	7,1	28,2
Portugais	15,0	26,3	4,5	3,2	5,8	2,3
Algériens	20,4	15,2	13,5	41,1	25,5	18,5
Marocains	3,8	6,7	7,8	5,2	15,3	22,2
Tunisiens	3,5	11,6	17,6	8,2	17,5	4,3
Autres nationalités	10,5	9,4	22,5	12,0	15,3	13,5
Total des Etrangers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : INSEE

II. LA NUPTIALITE DES MAGHREBINS.

1. Caractéristiques des mariages réalisés par les Maghrébins selon le sexe et la nationalité. Evolution au cours de la période 1974-1981.

Les statistiques établies à partir des données de l'Etat-Civil indiquent la nationalité détaillée de l'un des époux et la nationalité abrégée de l'autre. Elles permettent donc d'établir le nombre de mariages mixtes suivant la nationalité du conjoint étranger et le nombre de mariages entre étrangers suivant la nationalité de l'homme ou de la femme. (Cf. tableaux IIA et IIB).

L'examen des tableaux IIA et IIB permet de mettre en évidence la progression du nombre absolu des mariages réalisés par les Maghrébins tandis que décline le nombre des mariages réalisés par les Italiens et les Espagnols. Font exception les femmes tunisiennes dont le nombre de mariages est en diminution de 1974 à 1981, quel qu'en soit le type : mixte ou entre étrangers. En prenant comme éléments de comparaison les deux années extrêmes figurant sur les tableaux IIA et IIB (1974 et 1981), on peut saisir l'évolution du nombre des mariages réalisés par les Maghrébins, hommes et femmes, selon la nationalité, au cours de la période récente (cf. tableaux IIC et IID). En 1974 comme en 1981 et pour les deux sexes, les mariages d'Algériens sont les plus nombreux suivis des mariages de Marocains puis des mariages de Tunisiens.

Le nombre de mariages réalisés par les hommes a progressé durant cette période pour les trois nationalités. En 1981, la proportion de mariages conclus par les hommes de chaque nationalité dans l'ensemble des mariages d'hommes maghrébins est du même ordre que celle observée en 1974 : on trouve la même proportion de mariages d'Algériens, une proportion un peu plus élevée de mariages de Marocains et un peu plus faible de mariages de Tunisiens.

Les mariages de femmes ont suivi pendant cette période une tout autre évolution. Les mariages d'Algériennes, qui représentaient déjà 63% des mariages conclus en France par des femmes maghrébines, ont connu durant cette période une progression beaucoup plus forte que les mariages de Marocaines, tandis que le nombre de

mariages conclus par des Tunisiennes déclinait de façon sensible. Au terme de la période le déséquilibre entre les trois nationalités est beaucoup plus marqué. Parmi l'ensemble des mariages conclus en France par des femmes maghrébines, une écrasante majorité (78%) est le fait de femmes algériennes tandis que le nombre de femmes tunisiennes tend à devenir marginal.

En 1974 comme en 1981, et pour les trois nationalités, on trouve toujours plus de mariages d'hommes que de mariages de femmes, mais l'écart entre le nombre des mariages d'hommes et le nombre des mariages de femmes évolue différenciellement durant cette période selon les nationalités (Cf. tableau IIE).

- Chez les Algériens, on peut constater un rééquilibrage au bénéfice des unions conclues par des femmes. Alors qu'en 1974, 69% des mariages réalisés dans cette population étaient conclus par des hommes, en 1981 l'écart s'est réduit au point de devenir insignifiant (54% de mariages d'hommes. Ce rééquilibrage est dû à la très forte progression des mariages de femmes (+ 146%), tandis que dans le même temps le nombre des mariages d'hommes n'augmentait que de 34%. (Cf. tableau IIC).

- Chez les Marocains, où l'écart était le plus faible en 1974, le nombre des mariages des hommes a progressé plus rapidement que celui des femmes, ce qui a contribué à accentuer l'écart. Il y a en 1981 deux fois plus de mariages d'hommes que de mariages de femmes, c'est-à-dire que l'écart est du même ordre que celui qui existait chez les Algériens en 1974.

- Chez les Tunisiens, le nombre de mariages d'hommes était en 1974 4 fois supérieur au nombre de mariages de femmes. Cet écart s'est encore creusé au terme de ces six années. En 1981 c'est plus de 80% des mariages réalisés dans cette population qui sont conclus par des hommes.

La comparaison des tableaux IIA et IIB permet de situer pour chaque nationalité et pour chaque sexe, les taux de mariages mixtes et de comparer leurs évolutions au cours de la période 1974-1981 (tableau IIF).

On peut constater tout d'abord que la proportion des mariages mixtes dans l'ensemble des mariages conclus par la population maghrébine en France, est considérable. Sauf en ce qui concerne les femmes algériennes, les mariages mixtes représentent toujours plus de la moitié des mariages réalisés (plus de 75% dans le cas des hommes marocains et tunisiens). Ces proportions élevées s'expliquent par le sous-enregistrement des mariages non-mixtes qui sont pour partie célébrés soit dans les pays d'origine, soit dans les Consulats. Selon une récente étude de Munoz-Perez et Tribalat, (1) le sous-enregistrement (et donc la surestimation des mariages mixtes) est particulièrement important chez les Maghrébins. Dans le cas des hommes marocains, la proportion de sous-enregistrement atteindrait, selon les auteurs, 80% (ce qui ramènerait la proportion de mariages mixtes de 75% à moins de 15% !).

Du fait même de ce facteur d'incertitude, il serait très imprudent de tirer des conclusions de la comparaison des pourcentages figurant dans le tableau IIF. On peut, toutefois, constater que le taux de mariages mixtes est toujours plus important chez les hommes que chez les femmes, pour les deux années considérées et pour toutes les nationalités. Mais l'écart est sans doute moins important dans la réalité, du fait de la proportion plus élevée de sous-enregistrement des mariages masculins.

On peut constater aussi que le taux de mariages mixtes est variable suivant les nationalités : Ce sont les Tunisiens qui réalisent le plus fréquemment ce type de mariage, suivis des Marocains puis des Algériens, cet ordre étant valable pour les deux sexes et pour les deux années considérées. Mais là encore, ce constat est très probablement remis en cause si l'on tient compte de l'ensemble des mariages réellement réalisés, puisque, toujours d'après Munoz-Perez et Tribalat, les mariages des Tunisiens et des Marocains échappent à l'enregistrement beaucoup plus fréquemment que ceux des Algériens.

Plus que les proportions en elles-mêmes, c'est donc plutôt leurs évolutions respectives qui peuvent fournir matière à comparaison de façon significative.

(1) Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France. Population, 3, 1984, pp. 427-462.

On peut constater, à la lecture du tableau IIF, que la proportion de mariages mixtes dans l'ensemble des mariages réalisés par les Maghrébins, évolue de façon parallèle chez les trois nationalités, dans le sens d'une légère augmentation entre 1974 et 1981. Par contre les comportements des hommes et des femmes vis-à-vis du mariage mixte connaissent une évolution très différente au cours de cette période. Tandis que la proportion de mariages mixtes réalisés au sein de la population masculine reste stationnaire, ce type de mariage connaît une très forte progression chez les femmes : il ne représentait que 28% des mariages féminins en 1974, cette proportion est passée à 54% en 1981.

Il semble donc que se dessine une tendance à l'harmonisation des comportements masculins et féminins vis-à-vis du mariage mixte. Cette tendance apparaît de façon particulièrement marquée chez les Algériens. En 1974, les comportements des hommes et des femmes dans cette population étaient, de ce point de vue, très nettement différenciés : Alors que 15% des femmes seulement faisaient un mariage mixte, ce type de mariage était réalisé par 55% des hommes. En 1981, les comportements des uns et des autres sont beaucoup plus homogènes : les femmes sont 39% à faire ce type de choix contre 51% des hommes.

2. Limites des sources disponibles sur la nuptialité des étrangers.

Les statistiques sur la nuptialité des étrangers établies à partir des données de l'Etat-Civil n'apportent que des connaissances fragmentaires et superficielles sur les comportements matrimoniaux des groupes d'origine étrangère. En ce qui concerne l'objet de notre étude, elles présentent trois inconvénients majeurs :

- Elles ne portent que sur les mariages réalisés en France, ce qui, pour des raisons déjà signalées, aboutit à une surestimation considérable des mariages mixtes.

- Elles ne permettent pas de repérer le type d'union contractée par les individus d'origine étrangère possédant la nationalité française. On ne peut donc pas savoir dans quelle mesure les jeunes ayant acquis cette nationalité par naissance ou par naturalisation (qui deviendront de plus en plus nombreux avec le temps) conservent, dans leur façon de se marier, des liens privilégiés avec leur communauté d'origine.

- Elles ne renseignent que sur les mariages entre étrangers et Français et laissent dans l'ombre les échanges entre étrangers de nationalité différente, ce qui interdit toute vision d'ensemble de la dynamique des échanges matrimoniaux entre les groupes.

Tableau IIA.- Mariages mixtes suivant la nationalité du conjoint étranger

Année	Etrangers mariés à des Françaises						Etrangères mariées à des Français					
	Portugais	Italien	Espagnol	Algérien	Marocain	Tunisien	Portugaise	Italienne	Espagnole	Algérienne	Marocaine	Tunisienne
1974	1 737	2 719	1 612	1 251	534	526	971	1 521	1 471	153	183	129
1975	1 828	2 601	1 634	1 329			1 123	1 471	1 491	408		
1976	1 792	2 477	1 591	1 217			1 082	1 336	1 387	422		
1977	1 849	2 295	1 530	1 441	698	723	1 239	1 191	1 336	575	209	119
1978	1 752	2 112	1 467	1 529	684	652	1 347	1 135	1 269	647	204	116
1979	1 705	1 982	1 343	1 634	748	657	1 380	940	1 218	851	257	127
1980	1 801	1 829	1 331	1 553	729	621	1 572	904	1 158	943	303	114
1981	1 705	1 666	1 289	1 566	812	627	1 619	718	1 096	1 002	289	120

Tableau IIB.- Mariages entre étrangers suivant la nationalité de l'homme ou de la femme

Année	Nationalité de l'homme						Nationalité de la femme					
	Portugais	Italien	Espagnol	Algérien	Marocain	Tunisien	Portugaise	Italienne	Espagnole	Algérienne	Marocaine	Tunisienne
1974	3 209	638	835	1 033	174	146	3 197	649	913	901	217	94
1975	3 044	603	702	1 188			3 040	616	773	1 120		
1976	2 609	575	633	1 074			2 580	515	725	1 036		
1977	2 325	460	482	1 157	274	171	2 341	454	584	1 129	254	92
1978	1 950	433	433	1 244	245	158	1 924	414	486	1 245	255	79
1979	1 748	378	373	1 281	228	157	1 782	361	394	1 319	228	63
1980	1 625	334	277	1 330	258	171	1 630	297	335	1 395	221	66
1981	1 340	260	294	1 507	280	161	1 368	250	333	1 592	248	58

Tableau IIC.- Evolution du nombre des mariages de Maghrébins
entre 1974 et 1981 suivant le sexe et la nationalité

	Année	Algériens	Marocains	Tunisiens	Total
Hommes	1974	2 284	708	672	3 664
	1981	3 073 (+ 34%)	1 092 (+ 54%)	788 (+ 17%)	4 953 (+ 35%)
Femmes	1974	1 054	400	223	1 677
	1981	2 594 (+ 146%)	537 (+ 34%)	178 (-25%)	3 309 (+ 97%)

Tableau IID.- Mariages de Maghrébins selon le sexe et la nationalité
 Nombre et pourcentage

	Année	Algériens	Marocains	Tunisiens	Total Maghrébins
Hommes	1974	2 284	708	672	3 664
	%	62	19	18	
Hommes	1981	3 073	1 092	788	4 953
	%	62	22	16	
Femmes	1974	1 054	400	223	1 677
	%	63	24	13	
Femmes	1981	2 594	537	178	3 309
	%	78	16	5	

Tableau IIE.- Mariages d'hommes et mariages de femmes.

Nombre et pourcentage selon la nationalité.

Année	Algériens			Marocains			Tunisiens		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1974	2 284	1 054	3 308	708	400	1 108	672	223	895
%	69	31	100	64	36	100	75	25	100
1981	3 073	2 594	5 667	1 092	537	1 629	788	178	966
%	54	46	100	67	33	100	81	19	100

Tableau IIF.- Proportion de mariages mixtes dans l'ensemble des mariages de Maghrébins.

	Année	Algériens	Marocains	Tunisiens	Total
Hommes	1974	55%	75%	78%	63%
	1981	51%	74%	79%	61%
Femmes	1974	15%	46%	58%	28%
	1981	39%	54%	67%	43%
Total	1974	42%	65%	73%	
	1981	45%	67%	77%	

ETUDE SUR LES MARIAGES DES JEUNES D'ORIGINE MAGHREBINE
REALISES DANS LA VILLE DE MARSEILLE ENTRE 1980 ET 1984

I. POPULATION ETUDIEE.

1. Constitution de l'échantillon et recueil des données.

On a procédé au dépouillement des bulletins d'Etat-Civil (fiches mariages) de la ville de Marseille, en prenant en compte les mariages dans lesquels au moins un des conjoints répondait à la définition suivante :

- être âgé de moins de 26 ans au moment du mariage
- être d'origine maghrébine, c'est-à-dire :
 - soit de nationalité algérienne, tunisienne ou marocaine, né en Algérie, en Tunisie ou au Maroc (catégorie 1)
 - soit de nationalité algérienne, tunisienne ou marocaine, né en France (catégorie 2)
 - soit de nationalité française, né en Algérie, en Tunisie ou au Maroc (identification partielle d'après le nom et le prénom) (catégorie 3)
 - soit de nationalité française, né en France (identification totale d'après le nom et le prénom) (catégorie 4)

La population des jeunes d'origine maghrébine ainsi définie comprend donc des individus de statuts et d'origines diverses :

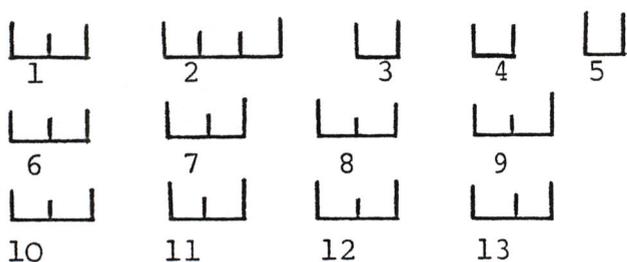
- des jeunes immigrés de première génération (entrés en France avant 1974 ou ayant bénéficié de la régularisation exceptionnelle de 1981), pouvant être représentés dans les catégories 1 ou 3 (naturalisés)
- des jeunes de la deuxième génération, pouvant se trouver dans les catégories 1 (nés au pays d'origine de leurs parents, entrés en France dans le cadre du regroupement familial), 3 (nés au pays d'origine de leurs parents, naturalisés ou ayant bénéficié de la naturalisation de leurs parents), 4 (nés en France, ayant acquis automatiquement la nationalité française à leur majorité), et formant vraisemblablement la totalité de la catégorie 2.

- des jeunes d'origine algérienne, enfants des anciens supplétifs de l'armée française (harkis), pouvant se trouver dans la catégorie 3 ou dans la catégorie 4.

- des jeunes algériens, tunisiens ou marocains, résidant temporairement en France (dans le cadre d'une formation universitaire par exemple), pouvant se trouver dans la catégorie 1.

On avait prévu de recenser et de soumettre à un traitement informatique les bulletins de mariage établis par la mairie de Marseille de 1980 à 1984 inclus, impliquant au moins un conjoint qui réponde à cette définition. Par suite de l'indisponibilité des bulletins de l'année 1983 et des deux derniers trimestres de l'année 1984, n'ont pu être en fin de compte recensés que les mariages conclus en 1980, 1981, 1982 et au cours du premier trimestre de l'année 1984. La taille de l'échantillon s'en est trouvée considérablement réduite. De ce fait les résultats que nous présentons ici ne pourront être retenus qu'à titre indicatif et devraient principalement servir à élaborer des hypothèses demandant à être testées sur un échantillon plus représentatif.

Les données ont été recueillies sous une forme codée permettant le traitement informatique, au moyen de la grille suivante:



- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1 : Année du mariage | 8 : Epoux - Année de naissance |
| 2 : Numéro d'ordre | 9 : Epoux - Pays de naissance |
| 3 : Origine homme | 10 : Epouse - Code de nationalité |
| 4 : Origine femme | 11 : Epouse - Code de CS |
| 5 : Type de mariage | 12 : Epouse - Année de naissance |
| 6 : Epoux - Code de nationalité | 13 : Epouse - Pays de naissance |
| 7 : Epoux - Code de CS | |

Les informations recueillies ont été traitées par le service statistique de l'Observatoire Economique Régional de Marseille.

2. Composition de l'échantillon.

935 mariages ont été soumis au traitement. Ils impliquent 1509 individus (743 hommes et 766 femmes) d'origine maghrébine. Ces 935 mariages, célébrés au cours de la période de 39 mois couverte par l'enquête, représentent 6,3% de l'ensemble des mariages réalisés par la mairie de Marseille au cours de cette même période (tableau IIIA). Le tableau IIIB donne les caractéristiques des 1509 conjoints maghrébins selon le sexe et l'origine nationale.

On peut constater à la lecture de ce tableau que les individus d'origine algérienne représentent à eux seuls plus de 69% des membres de l'échantillon. Cette proportion est rigoureusement conforme à celle observée au niveau national (cf. tableau IID) et n'appelle donc pas de commentaire particulier.

Au total, le nombre des hommes et le nombre des femmes d'origine maghrébine qui se sont mariés à la mairie de Marseille au cours de cette période, sont sensiblement égaux. On a vu par ailleurs que, de façon générale, les mariages d'hommes maghrébins sont plus nombreux que les mariages de femmes. Mais on a pu également constater un rééquilibrage au bénéfice des unions conclues par les femmes, particulièrement net en ce qui concerne les Algériens. Dans notre échantillon, les mariages de femmes sont toujours légèrement plus nombreux que les mariages d'hommes, sauf en ce qui concerne les Tunisiens. Sur les 123 individus d'origine tunisienne recensés au cours de l'enquête, 90 (près de 75%) sont de sexe masculin. Là encore, cette proportion est conforme aux observations faites au niveau national. Il semble donc se confirmer que la population des mariables d'origine tunisienne se caractérise dans la période actuelle, par un déséquilibre des sexes, les hommes se trouvant en surnombre par rapport aux femmes.

On notera enfin, la part relativement importante des individus dont il n'a pas été possible d'identifier l'origine nationale, c'est-à-dire nés en France et possédant la nationalité française. Ces jeunes dont le comportement est impossible à caractériser selon les procédures traditionnelles, deviendront de plus en plus nombreux avec le temps. On prêtera donc une attention particulière aux données les concernant. Si l'on ajoute à leur effectif, le nombre des individus identifiés d'après leur pays de naissance mais possédant la nationalité française, on peut constater que plus du tiers de notre échantillon est composé d'individus qui sont sortis de la catégorie "étrangers" (tableau IIIC).

On remarquera également que dans notre échantillon, la proportion des individus nés en France et celle des individus possédant la nationalité française sont notablement plus élevées dans la population féminine que dans la population masculine.

II. RESULTATS DE L'ETUDE.

1. Typologie des mariages recensés.

Les mariages recensés ont été classés en 5 catégories :

- type 1 : ceux qui unissent deux époux maghrébins de même origine nationale (endogamie nationale).
- type 2 : ceux qui unissent deux époux maghrébins d'origine nationale différente (mixte inter-maghrébin).
- type 3 : ceux qui unissent deux époux maghrébins dont un au moins est d'origine nationale indéterminée (intra-maghrébin indéterminé).
- type 4 : ceux qui unissent un époux maghrébin et un époux français (mixte français-maghrébin).
- type 5 : ceux qui unissent un époux maghrébin et un époux non maghrébin de nationalité étrangère (mixte-étranger-maghrébin).

Près de la moitié des mariages conclus par les hommes maghrébins de l'échantillon l'ont été dans le cadre de l'endogamie nationale (type 1), comme on peut le constater dans le tableau IV. Cette proportion paraît d'autant plus importante que l'on sait que c'est ce type de mariage qui est frappé par le sous-enregistrement signalé au chapitre précédent, et que ce sous-enregistrement est particulièrement important chez les Maghrébins. Il faut noter par ailleurs que dans notre échantillon, le nombre de mariages unissant deux conjoints de même origine nationale est certainement sous-évalué du fait de l'impossibilité de se prononcer sur l'origine nationale d'une partie importante des membres de l'échantillon, la même incertitude pesant d'ailleurs sur les mariages mixtes inter-maghrébins. Après les unions nationalement endogames, le type de mariage le plus fréquemment réalisé par les hommes maghrébins de l'échantillon, est l'union avec une française. Ce type d'union ne

représente toutefois que 21% de l'ensemble des mariages réalisés, proportion qui est notablement inférieure à celle observée nationalement. Cette différence est vraisemblablement due, entre autres, au fait que nous avons pris en compte dans cette étude l'origine nationale indépendamment de la nationalité. Nombre de mariages classés comme mixtes dans les statistiques de l'INSEE figurent ici dans les catégories 1,2 ou 3.

Ces deux types de mariage, l'union nationalement endogame et l'union mixte, représentent à eux seuls, 70% de l'ensemble des mariages réalisés. Les 30% de mariages restants, concernent, pour la quasi-totalité d'entre eux, l'union avec une femme maghrébine, soit d'une origine nationale différente (type 2 : 10%), soit d'origine nationale indéterminée (type 3 : 18%).

On notera enfin la faible fréquence des mariages avec une étrangère non maghrébine (type 5), ce type d'union ne représentant que 2% de l'ensemble des mariages réalisés par les hommes.

La distribution des mariages de femmes est très proche de celle observée pour les hommes. Il semble toutefois que les femmes s'orientent plus fréquemment que les hommes vers le choix d'un étranger non maghrébin, bien que ce type d'union ne soit que faiblement représenté dans l'ensemble des mariages féminins.

Deux faits semblent intéressants à la lecture de ce tableau :

- parmi l'ensemble des mariages réalisés aussi bien par les hommes que par les femmes maghrébines de l'échantillon, les trois quarts sont conclus avec un individu d'origine maghrébine. On peut donc conclure qu'il existe en France pour les jeunes générations de l'immigration maghrébine un marché matrimonial spécifique, constitué sur des bases ethno-culturelles.

- le mariage mixte avec un conjoint français est réalisé dans des proportions identiques par les hommes et par les femmes de l'échantillon. Il semble donc que, si l'on prend en compte les individus de deuxième génération qui, dans de nombreux cas, ont disparu de

la rubrique "étranger", l'harmonisation des comportements masculins et féminins vis-à-vis du mariage mixte dont on a signalé la tendance par ailleurs, soit, d'ores et déjà, accomplie.

2. Comportements selon le sexe et l'origine nationale.

Les tableaux V A et V B donnent le nombre et le pourcentage des différents types de choix matrimoniaux réalisés par les hommes et par les femmes maghrébins de l'échantillon, selon leur origine nationale.

On peut tout d'abord constater à la lecture des chiffres figurant dans la première colonne du tableau V A, que les comportements masculins vis-à-vis de l'endogamie nationale sont nettement différenciés selon l'origine nationale des individus.

65% des hommes d'origine algérienne prennent une conjointe, qui est également d'origine algérienne. Ils réalisent donc ce type de mariage dans des proportions nettement plus importantes que celles observées dans la population masculine totale (1) (55%).

Ce type de choix matrimonial est nettement moins répandu chez les hommes d'origine marocaine (33%) et il est particulièrement sous-représenté chez les hommes d'origine tunisienne, puisque seulement 8% d'entre eux épousent une femme d'origine tunisienne.

L'examen des comportements vis-à-vis du mariage mixte intermaghrébin (2e colonne) permet de mettre en évidence l'opposition entre les comportements des Algériens d'une part, et ceux des Marocains et des Tunisiens d'autre part.

Par rapport à la proportion de ce type de mariage observée dans la population masculine totale (12%), la proportion des individus d'origine algérienne qui épousent une conjointe maghrébine d'une autre origine nationale se situe très en deça (4%), celles des individus d'origine marocaine et tunisienne très au-delà (35% et 46%).

(1) population réduite ici aux groupes des Algériens, des Tunisiens et des Marocains à l'exclusion des Maghrébins d'origine nationale indéterminée.

Aussi bien en ce qui concerne le choix de l'endogamie nationale qu'en ce qui concerne le choix du mariage mixte inter-maghrébin, les hommes algériens et tunisiens constituent donc deux catégories d'individus aux comportements diamétralement opposés : alors que le mariage dans l'endogamie nationale réalisé par 65% des hommes algériens ne l'est que par 8% des hommes tunisiens, le mariage mixte inter-maghrébin, réalisé par près de la moitié des hommes tunisiens, n'est pratiqué que de façon tout à fait marginale par les hommes algériens.

Ces comportements contrastés expliquent que si l'on considère la colonne 4 (type 1 + 2 + 3), on peut constater que les proportions dans lesquelles les membres des trois groupes nationaux concluent une union dans le cadre de l'endogamie maghrébine ne diffèrent que modérément : comme pour l'endogamie nationale, ce sont les Algériens qui réalisent ce type d'union avec la plus grande fréquence, suivis des Marocains puis des Tunisiens, mais l'écart entre les comportements des uns et des autres s'est ici considérablement réduit. Les Tunisiens qui n'étaient pourtant que 8% à épouser une femme d'origine tunisienne, parviennent à un taux d'endogamie maghrébine qui, s'il est inférieur à celui observé pour l'ensemble de la population masculine (77%), reste néanmoins élevé : 68% d'entre eux épousent une conjointe d'origine maghrébine. Tout se passe donc comme si les Tunisiens et dans une moindre mesure les Marocains, qui ont une propension beaucoup plus faible que les Algériens à se marier dans le cadre de l'endogamie nationale, parvenaient à "rattrapper" ce défaut de partenaires en se tournant beaucoup plus fréquemment que les Algériens vers des Maghrébins d'une autre origine nationale.

3. Le marché matrimonial maghrébin.

Parmi les couples composant l'échantillon, 574 (62%) sont formés par l'union de deux conjoints maghrébins. Nous nous intéresserons dans ce chapitre à ces unions entre Maghrébins à l'exclusion des couples mixtes qui feront l'objet du chapitre suivant.

Du point de vue de l'origine nationale des conjoints, ces 574 couples se répartissent de la façon suivante :

- 339 couples homogames algériens
- 94 couples unissant un conjoint d'origine algérienne et un conjoint d'origine nationale indéterminée
- 42 couples hétérogames algéro-tunisiens
- 27 couples hétérogames algéro-marocains
- 20 couples unissant deux conjoints d'origine nationale indéterminée
- 18 couples unissant un conjoint d'origine tunisienne et un conjoint d'origine nationale indéterminée
- 16 couples homogames marocains
- 8 couples hétérogames maroco-tunisiens
- 7 couples homogames tunisiens
- 3 couples unissant un conjoint d'origine marocaine et un conjoint d'origine nationale indéterminée.

Parmi les couples maghrébins de notre échantillon, la très grosse majorité est constituée de deux conjoints d'origine algérienne et 87% au minimum (compte tenu de l'incertitude qui pèse sur la catégorie "indéterminés") comprennent au moins un conjoint d'origine algérienne. Les couples formés de deux conjoints d'origine marocaine sont rares et ceux formés de deux conjoints d'origine tunisienne quasiment inexistantes. Parmi les unions hétérogames, les plus nombreuses sont celles qui unissent un conjoint algérien et un conjoint tunisien, les plus rares celles qui unissent un conjoint marocain et un conjoint tunisien.

Les mariages de Maghrébins, détaillés suivant l'origine nationale de l'époux et de l'épouse, figurent dans le tableau VI.

Les chiffres figurant au centre des cases représentent les effectifs des couples constitués par l'union d'un homme et d'une femme maghrébins suivant l'origine nationale de chacun des conjoints. Les chiffres figurant à gauche de chaque case représentent les pourcentages de femmes de chaque origine nationale impliquées dans le type de couple correspondant, les chiffres figurant à

droite représentent les pourcentages d'hommes de chaque origine nationale impliqués dans le type de couple correspondant.

La lecture en ligne des chiffres de gauche permet donc de répondre à la question : par des hommes de quel groupe les femmes algériennes, tunisiennes..., sont-elles épousées ? La lecture en colonne des chiffres de droite permet de répondre à la question : dans quel groupe les hommes algériens, tunisiens..., prennent-ils leurs épouses ?

Les échanges entre les trois groupes nationaux se caractérisent par :

- la réflexivité du groupe algérien : dans l'ensemble les Algériens échangent peu avec les autres groupes maghrébins présents en France. On peut constater que, dans le cadre du marché matrimonial maghrébin, les femmes algériennes sont, dans leur grande majorité épousées par des hommes de leur propre communauté, ce qui n'est pas le cas des Marocaines et encore moins des Tunisiennes. De même, les hommes algériens prennent dans leur grande majorité leur épouse dans leur propre communauté; ce qui n'est pas le cas des Marocains et encore moins des Tunisiens.
- la dissymétrie des échanges entre Algériens et Tunisiens et entre Algériens et Marocains : de façon générale et en valeur absolue, les Algériens donnent plus de femmes aux Tunisiens et aux Marocains qu'ils n'en reçoivent. On peut constater par exemple que 35 femmes algériennes ont été épousées par des Tunisiens alors que seulement 7 femmes tunisiennes ont été épousées par des Algériens. Mais l'échange matrimonial entre ces deux groupes prend un tout autre sens si on le rapporte aux effectifs de chacun d'eux sur le marché matrimonial maghrébin. Bien qu'il y ait cinq fois plus de couples Tunisien/Algérienne que de couples Algérien/Tunisienne, les premiers n'ont absorbé que 8% des femmes algériennes présentes sur ce marché alors que pour la formation des seconds le groupe tunisien a fourni 33% de ses membres féminins. Cette dissymétrie est encore plus marquée dans l'échange entre Algériens et Marocains du fait que les hommes marocains sont nettement moins preneurs de femmes algériennes que les hommes

tunisiens. On trouve à peu près le même nombre de couples Algériens/Marocaine que de couples Marocain/Algérienne. Mais pour la formation des premiers, le groupe marocain a fourni 33% de ses membres féminins présents sur le marché matrimonial maghrébin, alors que les seconds n'ont absorbé que 4% des femmes du groupe algérien.

- la faiblesse des échanges entre Marocains et Tunisiens : les couples maroco-tunisiens, on l'a vu, sont très rares, cinq fois moins nombreux que les couples algéro-tunisiens et trois fois moins nombreux que les couples algéro-marocains. On a vu dans le chapitre précédent que les hommes marocains choisissent fréquemment, et les hommes tunisiens très fréquemment, une conjointe maghrébine d'une autre origine nationale qu'eux-mêmes. L'examen du tableau VI permet de constater que lorsqu'ils réalisent ce type de mariage, c'est presque toujours vers une Algérienne que s'oriente leur choix.

Dans le cadre du marché matrimonial maghrébin, seulement 6% des hommes marocains prennent leur conjointe dans le groupe tunisien (alors que 44% d'entre eux la prennent dans le groupe algérien) et seulement 10% des hommes tunisiens prennent leur conjointe dans le groupe marocain (alors que 57% d'entre eux la prennent dans le groupe algérien).

Enfin on notera que quand les hommes et les femmes maghrébines d'origine indéterminée prennent leur conjoint(e) dans le cadre de l'endogamie maghrébine, il y a de fortes probabilités pour qu'il ou elle soit d'origine algérienne et pratiquement aucune pour qu'il ou elle soit d'origine marocaine.

4. Les mariages mixtes franco-maghrébins.

Parmi les couples composant l'échantillon, 316 sont formés par l'union d'un(e) conjoint(e) d'origine maghrébine et d'un(e) conjoint(e) français(e). Ces 316 couples se répartissent de la façon suivante :

- 155 concernent l'union d'un homme maghrébin et d'une femme française (soit 21% de l'ensemble des unions réalisées par les hommes maghrébins).
- 161 concernent l'union d'une femme maghrébine et d'un homme français (soit 21% de l'ensemble des unions réalisées par les femmes maghrébines).

L'union mixte est donc, comme on l'a déjà signalé, conclue dans des proportions identiques par les hommes et par les femmes maghrébins de l'échantillon.

Parmi la population masculine, les hommes d'origine algérienne sont proportionnellement les moins nombreux à s'orienter vers ce type d'union. 17,5% d'entre eux ont épousé une femme française (contre 21% pour l'ensemble de la population masculine), alors que ce type d'union est surreprésenté dans la population des hommes d'origine tunisienne (30%) et dans la population des hommes d'origine indéterminée (29%).

Parmi la population féminine, ce sont également les femmes d'origine algérienne qui réalisent le moins fréquemment ce type d'union (17% au lieu de 21% dans la population féminine totale). Les femmes d'origine indéterminée le réalisent, par contre, dans une proportion (33%) qui se situe très au-delà de celle observée pour l'ensemble de la population féminine.

Il semble que le fait d'être né en France et de posséder la nationalité française accroît pour les deux sexes, mais particulièrement pour les femmes la propension au mariage mixte. Parmi l'ensemble des mariages mixtes réalisés par les femmes maghrébines de l'échantillon, 30,5% sont le fait de femmes faisant partie du groupe des maghrébines d'origine indéterminée, alors que l'ensemble des mariages conclus par les femmes de ce groupe ne représente que 19,5% des mariages réalisés par la population féminine totale.

On peut lire dans les tableaux VIIA et VII B les proportions de mariages mixtes réalisés par les hommes et les femmes maghrébins de l'échantillon suivant leur lieu de naissance et leur nationalité française ou étrangère.

Pour les deux sexes, l'union mixte est réalisée dans des proportions plus élevées par les individus possédant la nationalité

française que par ceux qui ont conservé leur nationalité d'origine: 26% des hommes et 25% des femmes d'origine maghrébine possédant la nationalité française concluent un mariage avec un(e) français(e) alors que ce type d'union n'est réalisé que par 18% des sujets de nationalité étrangère.

Les femmes ont des comportements très différents vis-à-vis de l'union mixte suivant qu'elles sont nées en France ou au pays d'origine. Par rapport à la fréquence des mariages mixtes dans la population féminine générale (21%), la proportion d'unions mixtes dans l'ensemble des mariages réalisée par les seules femmes nées en France se situe nettement au-delà (27%), tandis que les femmes nées à l'étranger ne concluent un mariage mixte que dans 18% des cas.

Par contre, la proportion des mariages mixtes est la même chez les hommes nés en France et chez les hommes nés à l'étranger.

On peut donc relever pour conclure :

- que l'origine nationale joue un rôle important dans le choix du mariage mixte, les jeunes d'origine algérienne ayant une propension moins marquée que les jeunes d'origine marocaine ou tunisienne à s'orienter vers un conjoint français;
- que l'acquisition de la nationalité française semble aller de pair avec la progression du mariage mixte, ceci étant valable pour les deux sexes;
- que le fait d'être né en France accroît, pour les femmes seulement, la propension au mariage mixte.

5. Activité professionnelle et comportement matrimonial.

La population masculine dans son ensemble (y compris les époux français et étrangers des couples mixtes), est en majorité composée d'ouvriers (606 individus soit 65% de la population). Viennent ensuite les employés (115 individus), les inactifs (62 individus dont 27 étudiants), les patrons de l'industrie et du

commerce (43), les cadres moyens (35), les personnels de service (34). Les effectifs les plus faibles se trouvent dans les catégories des autres actifs (19), des cadres supérieurs (18) et des agriculteurs (3).

Si l'on considère les seuls époux maghrébins, la distribution des effectifs se fait dans un ordre rigoureusement identique, ce qui n'est pas le cas pour les époux français des couples mixtes. Dans cette population, l'effectif le plus important se trouve également mais dans une proportion moins importante dans la catégorie des ouvriers (70 individus soit 44% de la population). Viennent ensuite les employés (39 individus), puis les personnels de service (10) et, en nombre égal, les cadres supérieurs (9) et moyens (9). La catégorie la moins représentée est celle des inactifs (6 individus dont 0 étudiant).

Pour l'ensemble de la population féminine (y compris les épouses françaises et étrangères des couples mixtes), la classe des inactives est la plus nombreuse (426 individus). Viennent ensuite les employées (190 individus), puis les ouvrières (172), les personnels de service (86), les cadres moyens (39). La catégorie des artisans et commerçants n'est représentée que par 9 individus et celle des cadres supérieurs par 5 individus.

La distribution est un peu différente si l'on considère la seule population des épouses maghrébines : les inactives y sont les plus nombreuses (370), suivies des ouvrières (147), les employées ne venant qu'en 3e position avec 122 individus, suivies des personnels de service (62) et des cadres moyens (21).

La population des épouses françaises présente des spécificités très marquées par rapport à l'ensemble de la population féminine : les employées (52 individus) devancent les inactives (45); et les ouvrières (14) ne viennent qu'en 5e position derrière les personnels de service (18) et les cadres moyens (17).

Nous avons comparé la répartition des membres de l'échantillon par catégorie socio-professionnelle, suivant qu'il s'agit des époux(es) français(es) ou maghrébin(e)s des couples mixtes ou des époux(es) maghrébin(e)s des couples endogames.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau VIII ces trois groupes présentent du point de vue de leur activité professionnelle, des profils assez nettement différenciés. On peut observer tout d'abord que, dans le groupe des conjoints français, la proportion des actifs (83,5%) est notablement plus élevée que dans les deux groupes de conjoints maghrébins (71,2%). Cette différence est due essentiellement aux taux d'activité féminine qui présentent des écarts considérables dans les trois groupes, passant de 70,7% pour les épouses françaises à 47,2% pour les épouses maghrébines des couples endogames, les épouses maghrébines des couples mixtes présentant un taux d'activité moyen de 54,4%.

La proportion des étudiants dans la population totale connaît également des variations importantes dans les trois groupes : infime dans les groupes des conjoints français et des conjoints des couples endogames (0,9% et 1,5%), elle est relativement élevée chez les conjoints maghrébins des couples mixtes (4,5%), et particulièrement chez les hommes de ce groupe (6,5%).

Si l'on examine la façon dont les actifs de ces trois groupes se répartissent dans les catégories socio-professionnelles, on constate que, considérée globalement, la population des conjoint(e)s maghrébin(e)s des couples mixtes présente des caractéristiques qui la situent comme une population intermédiaire entre celle des conjoint(e)s français(e)s des couples mixtes et celle des conjoint(e)s maghrébin(e)s des couples endogames. Plus représentés dans la catégorie "ouvriers" (50,9%) que les conjoints français (35,5%), les conjoints maghrébins des couples mixtes sont proportionnellement moins nombreux à appartenir à ce groupe que les conjoints des couples endogames (65,9%).

Dans toutes les autres catégories, à l'inverse, ils figurent dans des proportions supérieures à celles des conjoints des couples endogames, mais inférieures à celles des conjoints français.

Si l'on considère séparément les populations féminines et masculines, on retrouve grosso-modo des distributions présentant

des caractéristiques similaires, à quelques exceptions près qu'il est intéressant de relever :

- chez les hommes, les conjoints maghrébins des couples mixtes sont proportionnellement plus nombreux que les membres des deux autres groupes à figurer dans la catégorie des cadres moyens. Ils sont par contre moins représentés que les membres des autres groupes dans la catégories des artisans et commerçants.
- chez les femmes, les conjointes maghrébines des couples mixtes sont plus représentées que les membres des deux autres groupes dans les catégories des cadres supérieurs et des personnels de service.

Couples endogames et couples mixtes.

2 types de couples regroupent à eux seuls 56,5% des couples endogames : les couples composés d'un homme ouvrier et d'une femme inactive (41%), et ceux composés d'un homme ouvrier et d'une femme ouvrière (15,5%).

Il faut regrouper 4 types de couples mixtes avec épouse française et 5 types de couples mixtes avec époux français pour retrouver la même proportion.

Parmi les couples mixtes composés d'un homme maghrébin et d'une femme française, 55,7% sont formés par l'union d'un ouvrier et d'une inactive (27,7%), d'un ouvrier et d'une employée (17,5%), d'un ouvrier et d'une femme de ménage (9%) ou d'un employé et d'une employée (6,5%).

Parmi les couples mixtes composés d'un homme français et d'une femme maghrébine, il faut réunir 5 types de couples pour regrouper 54% de l'échantillon : les couples ouvrier/inactive (18,9%), employé/inactive (10,7%), employé/employée (9,4%), ouvrier/employée (8,2%) et ouvrier/ouvrière (6,9%).

Cette diversification sociale des couples mixtes opposée à l'homogénéité sociale des couples endogames apparaît encore

plus nettement si l'on considère une proportion plus élevée de l'échantillon.

80% des couples endogames sont représentés par seulement 6 types de couples : 4 types de couples dans lesquels l'homme est ouvrier, et la femme inactive, ouvrière, employée ou femme de ménage, 1 type de couple composé d'un homme employé et d'une femme inactive, et un type de couple dans lequel les 2 conjoints sont inactifs.

Pour parvenir à la même proportion, il faut regrouper 10 types de couples parmi les couples mixtes avec épouse française. Dans ces couples, l'homme peut être ouvrier, employé, cadre moyen, inactif ou commerçant, la femme inactive, employée, femme de ménage, ouvrière ou cadre moyen. Dans les couples mixtes avec époux français, il faut réunir 13 types de couples parmi lesquels les conjoints sont distribués dans toute la gamme des catégories socio-professionnelles : l'homme peut occuper des emplois d'ouvrier, d'employé, de cadre moyen ou supérieur, de personnel de service, de commerçant, ou d'autres actifs. La femme peut être inactive, employée, ouvrière, femme de ménage, cadre moyen ou supérieur.

En résumé :

Dans notre échantillon, les hommes maghrébins ayant réalisé un mariage mixte comptent moins d'actifs et beaucoup plus d'étudiants que les conjoints français des couples mixtes et que les conjoints maghrébins des couples endogames. Leur pourcentage dans chacune des catégories socio-professionnelles prend une valeur intermédiaire par rapport à celles des deux autres groupes, sauf en ce qui concerne les cadres moyens où ils sont plus représentés que les deux autres groupes, et les patrons de l'industrie et du commerce où ils le sont moins.

Les femmes maghrébines ayant réalisé un mariage mixte sont plus actives que celles qui se sont mariées dans l'endogamie nationale. Elles figurent dans des proportions plus

élevées dans toutes les catégories professionnelles sauf dans la catégorie des ouvriers où elles sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses.

Par contre les épouses maghrébines des couples mixtes sont nettement moins actives que les épouses françaises des couples mixtes. On les trouve dans des proportions moins élevées dans les catégories professionnelles intermédiaires (cadres moyens et employés). Mais elles sont plus représentées dans les catégories situées en haut (cadres supérieurs) ou en bas (ouvriers et personnels de service) de l'échelle.

Les conjoints des couples mixtes s'opposent aux conjoints des couples endogames par une plus grande dispersion dans les catégories socio-professionnelles. Alors que les couples endogames sont majoritairement composés par l'union d'un homme ouvrier et d'une femme inactive^{ou} ouvrière, les couples mixtes se caractérisent par une combinaison plus variée des statuts socio-professionnels de leurs conjoints, due, notamment, au taux plus élevé d'activité féminine et à une proportion plus élevée d'employés chez les conjoints français.

Tableau IIIA

Nombre de mariages impliquant au moins un conjoint d'origine maghrébine. % par rapport à l'ensemble des mariages réalisés au cours de l'année.

	1980	1981	1982	1984 (1er trim.)	TOTAL
Mariages recensés	285	331	236	83	935
Nombre total des mariages	5 0001	4 600	4 618	704	14 923
%	5,6	7,1	5,1	11,7	6,2

Tableau IIIB

Composition de l'échantillon suivant le sexe et l'origine nationale

	1980		1981		1982		1984 (1er trim.)		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Algériens	168	177	183	181	125	127	42	46	518	531	1 049
Tunisiens	20	12	26	9	32	9	12	3	90	33	123
Marocains	15	16	18	16	8	16	8	4	49	52	101
Maghrébins d'origine nationale indéterminée	16	41	41	53	19	41	10	15	86	150	236
Total	219	246	268	259	184	193	72	68	743	766	1 509

Tableau IIIC

Composition de l'échantillon suivant le lieu de naissance
et la nationalité

	Nationalité étrangère né à l'étranger	Nationalité étrangère né en France	Nationalité française né à l'étranger	Nationalité française né en France	Total
Hommes	431	85	141	86	743
%	58	11	19	12	
Femmes	340	117	159	150	766
%	44	15	21	19	
Total	771	202	300	236	1 509
%	51	13	20	16	

Tableau IV.- Proportion des différents types de mariage dans l'ensemble des mariages recensés.

Mariages de Maghrébins selon le sexe	Type 1	Type 2	Type 3	Total mariages avec un maghrébin	Type 4	Type 5	Total
Mariages d'hommes	49	10	18	77	21	2	100
Mariages de femmes	47	10	18	75	21	4	100

Tableau VA.- Choix matrimoniaux des hommes selon leur origine nationale

	Type 1	Type 2	Type 3	Total Types 1 + 2 + 3	Type 4	Type 5	Total Types 1 + 2 + 3 + 4 + 5
Algériens	339 65%	19 4%	63 12%	421 81%	91 18%	6 1%	518 100
Tunisiens	7 8%	41 46%	13 14%	61 68%	27 30%	2 2%	90 100
Marocains	16 33%	17 35%	1 2%	34 69%	12 25%	3 6%	49 100
Ensemble	362 55%	77 12%	77 12%	(516)	(130)	(11)	(657)
Indéterminés				58 67%	25 29%	3 3%	86 100
Ensemble				574 77%	155 21%	14 2%	743 100

Tableau VB.- Choix matrimoniaux des femmes selon leur origine nationale

	Type 1	Type 2	Type 3	Total Types 1 + 2 + 3	Type 4	Type 5	Total Types 1 + 2 + 3 + 4 + 5
Algériennes	339 64%	50 9%	31 6%	420 79%	92 17%	19 4%	531 100
Tunisiennes	7 21%	9 27%	5 15%	21 64%	8 24%	4 12%	33 100
Marocaines	16 31%	18 35%	2 4%	36 69%	12 23%	4 8%	52 100
Ensemble	362 59%	77 12,5%	38 6%	(477)	(112)	(27)	(616)
Indéterminés			(97)	97 65%	49 33%	4 3%	150 100
Ensemble				574 75%	161 21%	31 4%	766 100

Tableau VI.- Echanges matrimoniaux entre Maghrébins.

Femmes \ Hommes	Algériens %		Tunisiens %		Marocains %		Indéterminés %		Total					
	Algérienne %	81	339	80	8	35	57	4	15	44	7	31	53	420
Tunisiennes %	33	7	2	33	7	11	10	2	6	24	5	9	21	100
Marocaines %	33	12	3	6	10		16	47		2	3		36	100
Indéterminés %	65	63	15	13	13	22	1	1	3	21	20	35	97	100
Total		421	100		61	100		34	100		58	100		574

Tableau VII A.- Mariages mixtes suivant le sexe
et la nationalité française ou étrangère.

	H o m m e s		Total	F e m m e s		Total
	Nationalité française	Nationalité étrangère		Nationalité française	Nationalité étrangère	
Nombre de mariages	227	516	743	309	457	766
Nombre de mariages mixtes	60	95	155	78	83	161
% de mariages mixtes	26	18	21	25	18	21

Tableau VII B.- Mariages mixtes suivant le sexe
et le lieu de naissance.

	H o m m e s		Total	F e m m e s		Total
	Nés en France	Nés à l'étran- ger		Nées en France	Nées à l'étran- ger	
	Nombre de mariages	171	572	743	267	499
Nombre de ma- riages mixtes	35	120	155	71	90	161
% de mariages mixtes	20,5	21	21	27	18	21

Tableau VIII.- Répartition des actifs selon le sexe, l'origine nationale et le type de mariage (%)

CSP	Hommes français couples mixtes	Femmes françaises couples mixtes	Ensemble	Hommes Maghrébins couples mixtes	Femmes Maghrébines couples mixtes	Ensemble	Hommes Maghrébins couples endogames	Femmes Maghrébines couples endogames	Ensemble
Artisans et commerçants	5,3	3,6	4,6	4,4	3,5	4	5,3	0,5	3,7
Cadres supérieurs et professions libérales	5,9	0,9	3,8	2,2	3,5	2,7	1,1	0,5	0,9
Cadres et professions intermédiaires	5,9	15,5	10	8	8,1	8	2,7	7,2	4,2
Employés	25,6	48,6	35,2	11,7	40,6	22,9	8,6	32,9	16,6
Personnel de service	6,5	16,5	10,7	3,6	19,7	9,9	3,6	15,6	7,5
Ouvriers	46	13,7	32,5	68,3	23,2	50,9	77,8	41,8	65,9
Taux d'activité	96,2	70,7	83,5	88,3	54,4	71,2	95,2	47,2	71,2

SOMMAIRE DE LA DEUXIEME PARTIE

- I. Le mariage mixte : régularités statistiques et catégories anthropologiques.
 - 1.1. Le marché matrimonial dans une société pluri-ethnique : population des mariables pratiquement accessibles et champ des partenaires socialement appariables.
 - 1.2. Faits d'inter-mariages et perceptions de la mixité matrimoniale.
 - 1.3. Evaluation et signification sociale de l'union matrimoniale : le caractère problématique des critères d'identité et d'altérité.
 - 1.4. Les contraintes du marché et les stratégies des acteurs : endogamie et racisme.

- II. Etude de cas : 10 mariages franco-algériens.
 - 2.1. Rapports sociaux de sexe et compétition des lignées familiales.
 - 2.2. La socialisation de l'enfant dans les familles franco-algériennes : l'apprentissage linguistique, l'attribution du prénom, l'affiliation religieuse.

- III. Conclusion : le mariage mixte, indice d'assimilation ou démarcateur de la frontière symbolique entre soi et les autres.